

Notre indépendance financière, c'est vous !

3 bonnes raisons d'adhérer

- ➡ Vous compterez parmi **les citoyens les mieux informés**, avec une écoute individualisée, des conseils d'experts et des informations pratiques
- ➡ Vous serez **mieux défendu** grâce au soutien de l'association, notamment en cas de litige
- ➡ Vous nous permettrez d'être plus forts en **soutenant notre action**

La cotisation annuelle d'adhésion est de 30 euros et permet à l'association d'être **indépendante financièrement**

Comment nous

joindre

À nos permanences « Litiges »

Bourgoin-Jallieu : mardi de 14 à 16 H et mercredi de 17 H à 19 H

Les Abrets : 23 rue Jean Jannin

Maison des associations

Ler et 3ème lundi de 14H00 à 16 H 30

À notre permanence téléphone

au 04 37 03 00 85

Chaque mardi de 11H à 13 H.

Par messagerie

contact@bourgoinjallieu.ufcquechoisir.fr

Sur notre site internet

bourgoinjallieu.ufcquechoisir.fr

UFC-Que Choisir de Bourgoin-Jallieu
27 rue Bovier-Lapierre
38300 BOURGOINJALLIEU

Défendez vos intérêts au quotidien ...

Rejoignez l'association de consommateurs de référence



UFC-Que Choisir de Bourgoin-Jallieu